

BILL sur lequel il n'a pas été procédé, après une première lecture.

— pour faciliter un recours légal à ceux qui ont des réclamations et demandes contre le Gouvernement Provincial de Sa Majesté, 55.

BILL, nouveau.

— Pour approprier une certaine somme d'argent au soutien d'Hopitaux, et pour d'autres objets de charité y mentionnés, 123.

BILL d'Argent, amendé par le Conseil Législatif et envoyé à l'Assemblée. 113. Elle ne le renvoie point, mais elle en passe un autre tel qu'amendé par le Conseil, qu'elle lui envoie, 123. Il est passé, 133.

BONNE Correspondance entre les deux Chambres. Message de l'Assemblée communiquant leur Résolution relativement à la nomination d'un Comité pour en entretenir une. Elle est prise en considération. Résolutions de la Chambre à ce sujet. Comité de bonne correspondance nommé. L'Assemblée doit en être informée, 16.

CANAL de Montréal à Lachine. Le Rapport des Commissaires est mis devant la Chambre, 16. *Vide*, Pétitions et Bills.

CHAMBRE, Appel de la.

— Les Membres en Ville et dans son voisinage sont sommés de se trouver à leurs places, 53, 63.

— Ajournée sur motion, 47.

— Ajournée faute de Quorum, 18.

CHAMBRE d'Assemblée, Elle se rend au près de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur dans la Chambre du Conseil Législatif, 10, 11, 138.

— Messages de sa part, avec des Bills. *Vide*, Bills.

— Pour communiquer leur résolution relative à la nomination d'un Comité pour l'entretien d'une bonne correspondance entre les deux Chambres de la Législature, 16. *Vide*, Bonne correspondance entre les deux Chambres.

— Pour demander que des Membres et Officiers de cette Chambre soient examinés devant les Comités nommés par l'Assemblée, 33, 40, 41, 42, 77.

— Du Conseil Législatif à l'Assemblée.

— Pour demander de permettre à l'un de leurs Membres de paraître devant un Comité Spécial de l'Assemblée, 52. Rapport du Maître en Chancellerie, 55. La permission est accordée, 56.

CLERC de la Couronne en Chancellerie.

— Il est présent dans la Chambre et lit le Titre des Bills présentés pour la Sanction Royale, 138, 140.

COMITE des Privilèges, nommé, 18.

COMITES de toute la Chambre.

— Sur des Bills. *Vide*, Bills.

— Siègent pour prendre en considération diverses matières qui leur sont référées, viz :

— Pour prendre en considération la nécessité de présenter une Adresse à Sa Majesté, au sujet de l'effet désavantageux aux Canadas, des Lois du Royaume Uni relatives aux Grains, 52. La Chambre en

COMITES de toute la Chambre.

Comité. Rapport de deux Résolutions qui sont adoptées. Nomination d'un Comité pour préparer une Adresse à Sa Majesté, 62. *Vide*, Adresses à Sa Très-Gracieuse Majesté le Roi, Geo. IV. *Etiam*, Comités Spéciaux, nommés.

— Pour prendre en considération les Lois en force en cette Province pour prévenir la Contrebande. Rapport d'une Résolution, 62. Elle est adoptée. Comité nommé pour faire rapport d'un Bill à cet effet, 63. Rapport, 64. *Vide*, Bills.

COMITES Spéciaux, nommés.

— Sur des Bills *Vide*, Bills.

— Nommés, pour d'autres objets.

— Pour préparer une Adresse de remerciemens à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, 12, 13. Rapport, 14.

— Pour examiner les Journaux de la Chambre, 13.

— Pour entretenir une bonne correspondance entre les deux Chambres, 16.

— Pour prendre en considération les provisions à faire pour la circulation des Souverains et Demi-Souverains, 40. Rapport par un Bill, 59. *Vide*, Bills.

— Pour examiner les états des Banques de la Province, 34. Rapport, 43.

— Pour prendre en considération la Requête des Marchands de Bois et autres intéressés dans le Commerce des Bois, avec ordre de faire rapport par Bill ou autrement, 48. Le Comité n'a jamais fait de rapport.

— Pour préparer une Adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté le Roi, au sujet de l'effet désavantageux que les Lois du Royaume-Uni, relatives aux Grains, ont dans les Canadas, 62. Rapport d'une Adresse, 68. Elle est adoptée, 70. Vote d'une Adresse au Lieutenant-Gouverneur pour le prier de vouloir bien la mettre au pied du Trône, 71. Comité de cinq Membres nommé pour les présenter, 76. Il fait rapport de sa Réponse, 105.

COMMISSAIRES, nommés pour recevoir à la prestation du Serment les Membres de la Législature. Ils sont introduits dans la Chambre, et les Membres prennent le Serment, 9, 10, 23, 34, 50, 80, 83, 108, 113, 115.

— Nommés pour d'autres objets. Leurs rapports mis devant la Chambre.

— Pour le Canal de Lachine, 16.

— Pour les Enfants trouvés, 19.

— Pour régler les Réclamations aux terres à Gaspé, 20.

— Pour la Bâtisse d'une prison à Sherbrooke, 21.

— De la Corporation de l'Hopital Général de Montréal, 22.

— Des Juges de Paix auxquels est confié le soin de l'Hopital des Emigrés à Québec, 22.

— Des Enfants trouvés aux Trois-Rivières, 22. à Montréal, 30.

— De la Société d'Agriculture de Québec, 25.

— Du Chemin de Communication de Drummondville à Sorel, 26.